SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE
REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE
DE LA VALLEE DU SOR
GARREVAQUES-PALLEVILLE-POUDIS
05.63.75.04.50
commune.garrevaques@wanadoo.fr

Garderie

ANNEE 2023-2024

Nom et Prénom de l'élève :
……
Classe :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PARENTS OU LE REPRESENTANT LEGAL DE L'ENFANT

RESPONSABLE 1

☐Père☐Mère☐Autre :……
Nom :……..
Prénom:……..
Adresse : ……
……
N°de portable : ……..

RESPONSABLE 2

☐Père☐Mère☐Autre : ……...
Nom :……..
Prénom : ……
Adresse : ……
……
N°de portable :

……. **AUTRE PERSONNE A CONTACTER EN CAS D'URGENCE :**
……
……
……

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT

Merci de cocher les cases correspondantes à vos besoins de garderie.

Jours de la semaine	Matin (De 7h30 à 8h50)	Soir* (De 16h45 à 18h30)
Lundi		
Mardi		
Jeudi		
Vendredi		

***Pour la garderie du soir, si oui, préciser l'heure de reprise de l'enfant : à -------h --------mn.**

Informations relatives à l'utilisation des données à caractère personnel (RGPD) :

Les informations recueillies obligatoires dans le présent dossier d'inscription feront l'objet d'un traitement papier destiné au traitement des inscriptions à la garderie. Les données pourront avoir comme destinataires dans la limite de leurs attributions respectives, le secrétariat du SIRP VALLEE DU SOR, les agents municipaux travaillant à l'école.

Durée de conservation des données :

Les données seront conservées pendant une période n'excédant pas la période de scolarisation de l'élève dans l'école de la commune. Droits de la personne et consentement : Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant, ainsi qu'un droit d'opposition pour de motif légitime. Ces droits peuvent être exercés à tout moment en vous adressant au secrétariat du SIRP VALLEE DU SOR 05.63.75.04.50. Le consentement exprès lié aux conditions d'usage des informations à l'inscription à la garderie scolaire pourra être retiré à tout moment.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés ou que le dispositif de contrôle d'accès n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL ou du Procureur de la République.

☐*Je déclare avoir pris connaissance des informations relatives au RGPD ci-dessus et donner mon consentement.*

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE
REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE
DE LA VALLEE DU SOR
GARREVAQUES-PALLEVILLE-POUDIS
05.63.75.04.50
commune.garrevaques@wanadoo.fr

REGLEMENT INTERIEUR

- La garderie est placée sous l'autorité du S.I.R.P. qui a désigné Madame Patricia FAGOTTO responsable, suppléée par : Mesdames Céline DREVOT-BAYOURTHE et Cyrielle PEREIRA, Mélanie ALBOUY

- Les horaires sont, le matin à partir de 7 h 30 jusqu'à 8 h 50, le soir à partir de 16 h 45 jusqu'à 18 h 30 (dernier délai). Tout dépassement d'horaire entrainera un surplus de facturation de 5 €.

La garderie est facturée tous les mois par le SIRP, pour le paiement, un chèque doit être établi à l'ordre du trésor Public et envoyé directement à la Trésorerie de CASTRES.

TARIFS APPLIQUES
AU 1er mai 2023

	TARIF MENSUEL	OCCASIONNEL Tarif à 1/2 journée
1er enfant	35 €	5 €
Enfant suivant	10 €	5 €

- Le tarif passe en mensuel dès 4 fréquentations occasionnelles

- **En cas de sureffectif, la priorité sera donnée aux enfants dont les deux parents travaillent.**

Signature des parents